

COMPTES ANNUELS 2025

de l'ATE Association transports
et environnement

La mobilité
d'avenir



Bilan

Annexe	31.12.2025		31.12.2024	
	CHF	%	CHF	%

Actif		23'069'469	100	18'175'165	100
--------------	--	-------------------	------------	-------------------	------------

Actif circulant		19'413'292	84	13'001'645	72
Liquidités		11'423'090	50	9'932'867	55
Placements financiers d'une durée résiduelle de 91 jours à 1 année	2.1	1'500'000	7	500'000	3
Créances résultant de livraisons et de prestations	2.2	2'396'186	10	184'821	1
Autres créances à court terme	2.3	70'444	0	562'328	3
Prestations non facturées	1.3	621'004	3	730'678	4
Comptes de régularisation actifs	2.4	3'402'568	15	1'090'951	6

Actif immobilisé		3'656'176	16	5'173'521	28
Immobilisations financières	2.5	3'621'261	16	5'119'182	28
Immobilisations corporelles	2.6	34'915	0	54'339	0

Passif		-23'069'469	100	-18'175'165	100
---------------	--	--------------------	------------	--------------------	------------

Fonds étrangers à court terme		-14'493'663	63	-9'669'134	53
Dettes à court terme		-3'105'855	13	-731'257	4
Dettes résultant de livraisons et de prestations	2.7	-287'525	1	-373'105	2
Dettes à court terme sur produits d'assurances		-2'674'226	12	-97'461	1
Acomptes reçus de client-es		-89'736	0	-169'097	1
Autres dettes à court terme	2.8	-54'368	0	-91'593	1
Comptes de régularisation passifs	2.9	-11'164'044	48	-8'674'720	48
Provisions à court terme	2.10	-223'765	1	-263'158	1

Provisions à long terme	2.11	0	0	0	0
--------------------------------	------	----------	----------	----------	----------

Capital des fonds affectés	5.1	-933'490	4	-1'235'567	7
-----------------------------------	-----	-----------------	----------	-------------------	----------

Capital de l'organisation	5.2	-7'642'316	33	-7'270'464	40
Capital lié		-2'662'576	12	-3'235'385	18
Capital libre		-4'979'740	22	-4'035'079	22

Compte d'exploitation du 01.01.-31.12.

Annexe	2025		2024	
	CHF	%	CHF	%

Produits d'exploitation		15'551'343	100	16'949'714	100
Cotisations des membres et donations		6'429'851	41	7'588'380	45
Cotisations des membres	3.1	5'275'561	34	5'360'765	32
Donations libres	1.9	248'236	2	307'234	2
Donations affectées	1.9/5.1	906'054	6	1'920'382	11
Contributions du secteur public aux projets	3.2	1'714'561	11	1'327'743	8
Produits des livraisons et prestations		7'596'322	49	8'094'278	48
Produits des annonces et abonnements		85'769	1	137'833	1
Produits des assurances	3.3	7'057'630	45	7'235'034	43
Autres produits	3.4	452'923	3	721'410	4
Diminution des produits		-79'717	-1	-101'959	-1
Variation des prestations non facturées	1.3	-109'674	-1	41'273	0

Charges d'exploitation	3.5	-15'599'497	100	-18'393'124	100
Charges de projets et de prestations		-11'754'045	75	-13'645'290	74
Charges de projets transports et environnement		-5'490'297	35	-7'528'813	41
Information et sensibilisation		-408'107	3	-633'776	3
Trafic motorisé individuel / Ecomobiliste (quote-part au projet)	1.3	-95'443	1	-193'663	1
Climat / émissions polluantes / santé		-163'167	1	-80'679	0
Rail / route / transports publics	3.6	-318'790	2	-2'485'730	14
Trafic lié aux loisirs		-64'496	0	-18'573	0
Aménagement du territoire et transports / droit de recours des associations		-138'975	1	-333'341	2
Sécurité routière	1.3	-2'693'091	17	-2'154'626	12
Rétrocession des cotisations aux sections	3.1	-1'608'229	10	-1'628'426	9
Charges de prestations	3.7	-6'263'748	40	-6'116'477	33
Prestations Assistance		-5'082'262	33	-5'199'202	28
Prestations Eco		-672'726	4	-724'728	4
Prestations diverses		-508'760	3	-192'547	1
Charges de collecte de fonds, Marketing et de publicité générale	3.8	-2'174'400	14	-3'076'065	17
Charges administratives	3.8	-1'671'052	11	-1'671'769	9

Résultat d'exploitation		-48'154		-1'443'410	
--------------------------------	--	----------------	--	-------------------	--

Résultat financier		117'929		101'677	
Produits financiers		120'431		106'566	
Charges financières		-2'503		-4'890	

Résultat avant variation du capital des fonds affectés		69'775		-1'341'733	
---	--	---------------	--	-------------------	--

Variation du capital des fonds affectés	5/5.1	302'077		931'862	
Allocations au capital des fonds affectés		-906'054		-1'920'382	
Utilisations / transferts du capital des fonds affectés		1'208'131		2'852'244	

Résultat avant variation du capital de l'organisation	5/5.2	371'852		-409'871	
--	-------	----------------	--	-----------------	--

Variation du capital lié	5/5.2	572'809		397'013	
Allocations au capital lié		-75'052		-185'095	
Utilisations / transferts du capital lié		647'861		582'108	
Variation du capital libre	5/5.2	-944'661		12'858	
Utilisations (+) / Allocations (-) capital libre		-944'661		12'858	

Résultat après variation du capital des fonds et de l'organisation		0		0	
---	--	----------	--	----------	--

Tableau de flux de trésorerie

Annexe	2025	2024
	CHF	CHF

Résultat annuel du capital de l'organisation		371'852	-409'871
Variation du capital des fonds affectés	5.1	-302'077	-931'862
+ Amortissements des actifs immobilisés	2.6	24'684	13'457
+ Augmentation (- diminution) des provisions à court terme	2.10	-39'393	-118'173
+ Augmentation (- diminution) des provisions à long terme	2.11	0	-44'251
+ Diminution (- augmentation) des créances	4.1	874'124	-1'078'808
+ Diminution (- augmentation) des prestations non facturées		109'674	-41'273
+ Diminution (- augmentation) des comptes de régularisation actifs	2.4	-2'311'617	534'568
+ Augmentation (- diminution) des dettes à court terme		2'374'598	-1'083'938
+ Augmentation (- diminution) des comptes de régularisation passifs	4.2	-104'282	1'104'440
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		997'563	-2'055'711
- Investissements dans des immobilisations financières	2.1/2.5	-2'079	-500'935
+ Désinvestissements dans des immobilisations financières	2.1	500'000	503'753
- Investissements dans des immobilisations corporelles	2.6	-5'260	-46'219
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		492'661	-43'402
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		0	0
Variation des liquidités	4	1'490'223	-2'099'113
Etat des liquidités au 1.1		9'932'867	12'031'980
Etat des liquidités au 31.12		11'423'090	9'932'867
Justificatif variation des liquidités	4	1'490'223	-2'099'113

Tableau de variation des fonds propres

Montants en CHF

Annexe	2024						2025					
	Etat final 31.12.2023	Allocations	Utilisations	Dissolutions et transferts	Etat final 31.12.2024	Variation d'état	Allocations	Utilisations	Dissolutions et transferts	Etat final 31.12.2025	Variation d'état	
Total capital des fonds propre et de l'organisation	5	9'847'764	2'105'477	-3'436'610	-10'600	8'506'031	-1'341'734	1'925'767	-1'845'492	-10'500	8'575'806	69'775
Capital des fonds affectés	5.1	2'167'429	1'920'382	-2'852'244	0	1'235'567	-931'863	906'054	-1'208'131	0	933'490	-302'077
Projets des campagnes transports et environnement		286'956	90'017	-132'297	0	244'676	-42'280	360'175	-227'949	0	376'902	132'226
Trafic motorisé individuel / Ecomobiliste / climat / émissions polluantes / santé		1'625'355	156'483	-830'669	0	951'169	-674'187	80'206	-669'352	0	362'023	-589'146
Rail / route / transports publics		218'409	1'578'306	-1'796'715	0	0	-218'409	187'311	-58'551	0	128'760	128'760
Trafic lié aux loisirs / aménagement du territoire et transports / droit de recours des associations		0	1'000	-1'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Sécurité routière		36'709	94'576	-91'563	0	39'722	3'013	278'362	-252'279	0	65'805	26'083
Capital de l'organisation / résultat annuel	5.2	7'680'335	185'095	-584'366	-10'600	7'270'464	-409'871	1'019'713	-637'361	-10'500	7'642'316	371'852
Capital lié		3'632'398	185'095	-571'508	-10'600	3'235'385	-397'013	75'052	-637'361	-10'500	2'662'576	-572'809
Réserves Politique des transports	5.3	1'258'146	96'595	-96'595	0	1'258'146	0	55'552	-55'552	0	1'258'146	0
Réserves Produits		345'612	0	-6'545	0	339'066	-6'545	0	-9'557	0	329'509	-9'557
Réserves Collectes de fonds et marketing	5.4	1'115'512	0	-468'368	0	647'144	-468'368	0	-175'252	0	471'892	-175'252
Réserves Association et administration	5.5	560'529	0	0	0	560'529	0	0	-397'000	0	163'529	-397'000
Réserve Membres à vie	5.6	352'600	88'500	0	-10'600	430'500	77'900	19'500	0	-10'500	439'500	9'000
Capital libre		4'047'937	0	-12'858	0	4'035'079	-12'858	944'661	0	0	4'979'740	944'661

Annexe aux comptes annuels

0 Commentaires sur les comptes annuels

0.1 Principes de la comptabilité

Les présents comptes annuels de l'ATE Association transports et environnement (ci-après ATE), dont le siège est à Berne, sont tenus conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et en particulier à la norme Swiss GAAP RPC 21 pour les organisations d'utilité publique à but non lucratif et à RPC Fondamentales. Ils sont également conformes aux règles statutaires et commerciales sur le bouclage des comptes.

Les principes de présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 21 permettent de refléter la situation réelle (true and fair view) du capital, des produits financiers et des recettes et pourraient, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Pour faire face à de telles situations, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables qui ont été choisies correspondent aux deux systèmes, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes. Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP RPC et au Code des obligations.

Étant donné que l'ATE n'est pas soumise au contrôle ordinaire par la loi, nous avons renoncé à fournir des informations supplémentaires, conformément à l'art. 961 du Code des obligations.

0.2 Consolidation et transactions avec des organisations proches

Les 22 sections cantonales de l'ATE et leurs groupes régionaux et locaux, ainsi que l'ATE Liechtenstein sont des associations juridiquement indépendantes. Elles ne sont ainsi pas subordonnées à l'ATE Suisse. C'est la raison pour laquelle elles ne font pas partie du périmètre de consolidation et sont considérées comme des organisations proches.

Les transactions avec ces organisations proches de l'ATE sont présentées sous chiffre 6.2.

1 Bases et principes d'évaluation appliqués

1.1 Liquidités et titres

Ce sont les valeurs effectives qui sont inscrites au bilan. Si les valeurs effectives ne sont pas disponibles, ce sont les coûts d'acquisition qui font foi, déduction faite d'une éventuelle dépréciation.

Les immobilisations se font en conformité avec le règlement de placement de l'ATE qui fixe les ordres de priorité suivants: 1. Assurance de la solvabilité, 2. Conservation de la valeur de la fortune, 3. Rendement (style de placement passif selon des critères éthiques et écologiques).

1.2 Créances

Les créances sont indiquées à la valeur nominale, après déduction d'une correction de valeur si nécessaire. Chaque créance fait l'objet de correctifs de valeurs individuels. Elles n'ont pas fait l'objet de correction de valeur pour risques généraux d'insolvabilité.

1.3 Mandats à long terme

Les projets de plusieurs années, cofinancés au minimum à hauteur d'un tiers par des organismes externes, sont présentés à titre de mandats à long terme, selon la norme Swiss GAAP RPC 22 et selon la méthode POCM (Percentage of Completion Methode), sans réalisation proportionnelle de gain. Le degré d'achèvement des mandats est calculé selon la méthode cost-to-cost, c'est-à-dire que les dépenses déjà engagées sont divisées par la totalité des dépenses escomptées. Les recettes escomptées sont comptabilisées à hauteur du degré d'achèvement des mandats: les montants facturés à titre de recettes et la différence à titre de variation des prestations non facturées (compte d'exploitation) et activés à titre de prestations non facturées (bilan). Si les paiements enregistrés dépassent le montant déterminé par le taux d'achèvement, la différence sera inscrite au passif sous acomptes reçus de client-es. Des provisions sont constituées pour les pertes escomptées (compte d'exploitation sous charges d'exploitation ou bilan sous provisions). Les éventuels gains escomptés sont pris en compte seulement lorsque le projet a été mené à terme et que sa réalisation est certaine (principe de prudence).

1.4 Immobilisations financières

Les valeurs inscrites au bilan représentent les coûts d'acquisition après déduction d'éventuelles dépréciations.

1.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs inscrites au bilan représentent les coûts d'acquisition après déduction des amortissements nécessaires. L'amortissement se fait de façon linéaire sur la durée estimée d'utilisation. Dans des situations exceptionnelles, dûment motivées, il est possible d'appliquer une durée d'amortissement plus courte ou plus longue. En cas de non-utilisation prématurée d'une immobilisation corporelle mobilière, son amortissement prend effet immédiatement. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont réévaluées à l'interne tous les deux ans. À la clôture du bilan, aucune nécessité de réévaluation à la baisse n'a été constatée.

La durée estimée d'utilisation est la suivante:

2 ans: machines de bureau et matériel informatique des places de travail

3 à 4 ans: importants achats de logiciels

4 ans: matériel informatique grands systèmes (serveurs, systèmes de télécommunication et appareils multifonctions) et véhicules

5 ans, soit la durée max. définie dans le tableau du droit des locations et au max. la durée restante imposée par le contrat de location: biens d'équipement et installations mobiles dans l'immeuble

8 ans: mobilier

10 ans, soit la durée maximale définie dans le tableau du droit des locations et au maximum la durée restante imposée par le contrat de location: biens d'équipement et installations fixes dans l'immeuble

1.6 Dettes

Les dettes figurent à la valeur nominale.

1.7 Acomptes reçus de client·es

Y figurent aussi les avoirs non encore portés en compte, versés par les membres de l'ATE.

1.8 Provisions

L'évaluation se fait selon des critères économiques uniformes. Les provisions se fondent sur des événements passés et représentent des dettes plausibles, dont le montant et la survenue sont incertains, mais évaluables.

1.9 Donations libres et affectées

Les dons sont comptabilisés à titre de recettes en date de l'encaissement, alors que les héritages et legs le sont dès qu'un décompte définitif est disponible ou, au plus tard, en date de l'encaissement.

Sous donations libres figurent les dons, héritages et legs sans mention d'affection, ainsi que les cotisations de membres à vie.

Les montants à affectation réservée sont attribués aux fonds à affectation réservée correspondants. Davantage de détails à ce sujet figurent dans le tableau sur la variation du capital et sous chiffre 5.1.

2 Commentaires sur le bilan

2.1 Placements financiers dont la durée résiduelle est de 91 jours à 1 année

Les dépôts à terme dont l'échéance se situe d'avril à décembre de l'année en cours figurent ici dans les actifs circulants. L'année précédente, ils figuraient sous la rubrique Immobilisations financières de l'Actif immobilisé en raison de leur date d'échéance.

2.2 Créances résultant de livraisons et prestations

	Année sous revue CHF	Année précédente Corrigé CHF	Année précédente CHF
Créances envers des tiers	2'395'026	2'728'366	134'761
./. Rectification des créances (ducroire)	-6'281	-5'832	-5'832
Créances envers les sections et les groupes régionaux et locaux de l'ATE	7'440	55'892	55'892
Total des créances résultant de livraisons et prestations	2'396'186	2'778'426	184'821

À la date de clôture, les factures des membres non encore acquittées ne font plus l'objet d'une régularisation comptable. Le chiffre de l'exercice précédent a été retraité d'un montant de CHF 2'593'605.

2.3 Autres créances à court terme

Au cours de l'exercice sous revue, aucun prêt n'était en cours. L'exercice précédent comprenait un prêt de CHF 500'000 accordé dans le cadre de la campagne « Chemin de l'école » présenté dans « autres créances à court terme ».

2.4 Compte de régularisation des actifs

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Dépenses pour des projets de la nouvelle année comptable	2'899'569	189'853
Charges d'assurances du personnel non encore payées	56'229	
Revenus non encore perçus	446'770	901'098
	3'402'568	1'090'951

À la clôture du bilan de l'année sous revue, ce compte comporte CHF 0 de revenus non encore perçus issus de mandats à long terme (année précédente: CHF 448'500).

2.5 Immobilisations financières

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Placements financiers à intérêt fixe	3'500'000	5'000'000
Actions et parts sociales à la valeur d'acquisition	132'935	132'935
./. réévaluation	-11'673	-13'753
Valeur au bilan au prix d'acquisition ./. éventuelle réévaluation	3'621'261	5'119'182
Réserve non portée au bilan (valeur effective plus élevée que le prix d'acquisition)*	456'461	417'126
Immobilisations financières à la valeur effective	4'077'722	5'536'308

* Les valeurs effectives sont définies par les extraits de dépôts bancaires en date de clôture du bilan. Pour les actions non cotées, on applique la valeur fiscale. Si cette dernière fait défaut, on estime la valeur intrinsèque sur la base du bilan de l'organisation, même si le bilan disponible est celui de l'année précédente.
Il s'agit de participations mineures pour des motifs stratégiques ou idéologiques.

2.6 Immobilisations corporelles

Montants en CHF	Mobilier	Machines de bureau / TIC	Véhicules	Dispositifs / installations	Total
Valeur comptable nette au 1.1 de l'année précédente	0	6'233	12'124	3'219	21'576
Valeur d'acquisition					
Valeur au 1.1 de l'année précédente	0	8'311	17'528	184'916	210'755
Entrées	2'622	43'597	0	0	46'219
Sorties	0	0	0	-184'916	-184'916
Valeur au 31.12 de l'année précédente	2'622	51'908	17'528	0	72'058
Réévaluations cumulées					
Valeur au 1.1 de l'année précédente	0	2'078	5'405	181'697	189'180
Amortissements planifiés	437	5'419	4'382	3'219	13'457
Sorties	0	0	0	-184'916	-184'916
Valeur au 31.12 de l'année précédente	437	7'497	9'787	0	17'721
Valeur comptable nette au 31.12 de l'année précédente / 1.1 de l'année sous revue	2'185	44'412	7'742	0	54'339

Valeur d'acquisition					
Valeur au 1.1 de l'année sous revue	2'622	51'909	17'528	0	72'059
Entrées	0	5'260	0	0	5'260
Sorties	0	-8'311	0	0	-8'311
Valeur au 31.12 de l'année sous revue	2'622	48'858	17'528	0	69'008
Réévaluations cumulées					
Valeur au 1.1 de l'année sous revue	437	7'497	9'787	0	17'720
Amortissements planifiés	1'311	18'991	4'382	0	24'684
Sorties	0	-8'311	0	0	-8'311
Valeur au 31.12 de l'année sous revue	1'748	18'176	14'169	0	34'093
Valeur comptable nette au 31.12 de l'année sous revue	874	30'681	3'360	0	34'915

2.7 Dettes sur livraisons et prestations

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Dettes envers les sections / groupes régionaux de l'ATE	2'500	8'469
Dettes envers l'organe de révision	4'411	0
Dettes envers les actuel·les et ancien·nes membres du Comité central et la Direction	0	0
Dettes sur livraisons et prestations de tiers	280'614	364'636
Total des dettes sur livraisons et prestations	287'525	373'105

2.8 Autres dettes à court terme

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Dettes envers les institutions de prévoyance	0	0
Dettes envers des organismes de l'État et les assurances sociales	54'368	91'593
Total des autres dettes à court terme	54'368	91'593

	Année sous revue	Année précédente
Indications sur l'institution de prévoyance (provisoires pour l'année en cours):		
Degré de couverture au 31.12	112.6%	108.6%
Excédent de couverture approximatif CHF	885'000	694'000

2.9 Comptes de régularisation des passifs

	Année sous revue CHF	Année précédente Corrigé CHF	Année précédente CHF
Dépenses non encore réglées	175'496	51'302	51'302
Revenus touchés pour l'année suivante	63'489	155'136	155'136
Cotisations des membres payées à l'avance et primes d'assurances pour l'année suivante	10'925'058	11'061'887	8'468'282
Total du compte de régularisation des passifs	11'164'044	11'268'325	8'674'720

À la date de clôture, les factures des membres non encore acquittées ne font plus l'objet d'une régularisation comptable. Le chiffre de l'exercice précédent a été retraité d'un montant de CHF 2'593'605

2.10 Provisions à court terme

Montants en CHF	Solde vacances, hres travail du pers.	Mandats à long terme*	Entretien- locaux loués	Di- vers	Total
Année précédente:					
Solde au 1.1	284'711	43'766	51'854	1'000	381'331
Création	110'784	6'000	0	0	116'784
Reclassification long terme > court terme	0	23'622	0	0	23'622
Utilisation	-167'932	-11'028	0	0	-178'960
Dissolution	0	-27'766	-51'854	0	-79'620
Solde au 31.12	227'563	34'594	0	1'000	263'158
Année sous revue:					
Solde au 1.1	227'563	34'594	0	1'000	263'158
Création	89'713	0	0	0	89'713
Reclassification long terme > court terme	0	0	0	0	-23'517
Utilisation	-94'512	-6'588	0	0	-94'795
Dissolution	0	-28'007	0	0	-10'794
Solde au 31.12	222'765	0	0	1'000	223'765

* Remarques sur la méthode de comptabilisation sous chiffre 1.3.

2.11 Provisions à long terme

Montants en CHF	Mandats à long terme*
Solde au 1.1 de l'année précédente	44'251
Création pendant l'année précédente	0
Reclassification long terme > court terme pendant l'année précédente	-23'622
Utilisation pendant l'année précédente	-1'629
Dissolution pendant l'année précédente	-19'000
Solde au 31.12 de l'année précédente / 1.1 de l'année sous revue	<u>0</u>
Création pendant l'année sous revue	0
Reclassification long terme > court terme pendant l'année sous revue	0
Utilisation pendant l'année sous revue	0
Dissolution pendant l'année sous revue	0
Solde au 31.12 de l'année sous revue	<u>0</u>

* Remarques sur la méthode de comptabilisation sous chiffre 1.3.

3 Commentaires sur le compte d'exploitation

3.1 Cotisation des membres / rétrocession aux sections

Comme l'exigent les statuts, 30 % des cotisations des membres de l'année précédente sont rétrocédés aux sections cantonales de l'ATE et à l'ATE Liechtenstein. Pour l'année sous revue, les cotisations rétrocédées se sont montées à CHF 1'608'229, CHF 1'628'426 l'année précédente. Ces montants figurent séparément sous charges de projets transports et environnement.

3.2 Contributions à des projets par les pouvoirs publics

Durant l'exercice sous revue, l'ATE a reçu, de la part des pouvoirs publics, des contributions à des projets pour un montant total de CHF 1'714'716 (CHF 1'327'743 en 2024). Celles-ci concernent essentiellement des contributions liées à des projets. Il s'agit de subventions liées au résultat selon la norme Swiss GAAP RPC 28.

3.3 Produits des assurances

L'éventail des assurances de l'ATE à ses membres comprend l'Assurance dépannage, une couverture pour les voyages et les loisirs, la Protection juridique, les assurances Véhicule, Ménage (inventaire du ménage, responsabilité civile privée, bâtiments et objets de valeur), caisse-maladie, ainsi que les assurances Vélo et Vélo électrique.

3.4 Autres produits

Ils comportent notamment les produits des licences, les contributions de parrainage, les produits de la vente de l'Horaire officiel des transports publics suisses (uniquement l'année précédente), les rétributions pour prestations, etc.

3.5 Charges d'exploitation

Données relatives au personnel

	Année sous revue	Année précédente
Nombre de collaborateurs·trices en moyenne annuelle	70	73
Equivalent plein temps en moyenne annuelle	51	53
Total frais de personnel en CHF*	5'770'308	5'696'619
Dont cotisations aux assurances sociales en CHF	750'510	756'304

* Y compris les frais professionnels, la formation, le recrutement et autres coûts de personnel annexes, les prestations sociales, le personnel auxiliaire et temporaire.

Autres données

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Amortissements immobilisations corporelles (détails sous 2.6)	24'684	13'457
Total des amortissements	24'684	13'457
Total des cotisations versées et allocations	268'809	237'862

3.6 Rail / route / transports publics

Durant l'exercice précédent sous revue, l'accent a été mis en particulier sur la campagne pour le référendum contre l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales.

3.7 Charges de prestations

Les produits d'assurance Eco comportent les assurances véhicules, ménage (inventaire du ménage, responsabilité civile privée, bâtiments et objets de valeur), caisse-maladie. Les primes sont facturées par notre partenaire assureur, c'est pourquoi la présentation s'effectue selon le principe net (charges sans achat d'assurances, commission à titre de revenu).

Toutes les autres assurances, telles que Carnet d'entraide, Assurance dépannage, Protection juridique, Assurance vélo, etc. sont comptabilisées sous Produits d'assistance. La plupart des primes sont facturées par l'ATE: dès lors la présentation s'effectue selon le principe brut (charges incluant l'achat d'assurances, chiffre d'affaires à titre de revenu).

Les «produits divers» comportent principalement les charges liées à l'exploitation des annonces et à la production de l'indicateur «Chemins de fer, transports à câbles, bateaux» (uniquement lors de l'exercice précédent).

3.8 Charges de collecte de fonds, de publicité, marketing et charges administratives

La méthode utilisée pour le calcul des frais d'administration, de collecte de fonds, marketing et de publicité est la suivante:

Les charges de personnel et de matériel sont attribuées directement, selon le principe de causalité. Les coûts en locaux/énergie/élimination et les TIC sont ventilés.

Les coûts liés aux appels de dons, au marketing, à la publicité, aux campagnes d'image de marque, etc. sont affectés aux rubriques Charges de collecte de fonds et de publicité générales.

Les coûts liés aux locaux communs, tels que salles de réunion, cuisine, etc., sont affectés à la rubrique Charges administratives.

4 Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie montre les variations de liquidités suite à des paiements et des encaissements, ainsi que les soldes initiaux et finaux. Les liquidités avec une durée résiduelle de 90 jours maximum sont également prises en compte.

Durant l'année sous revue, les liquidités avec une durée résiduelle de 90 jours maximum ont augmenté de CHF 1'490'223 (diminution de CHF 2'099'113 l'année précédente).

4.1 Liquidités résultant de la variation des créances

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
+ Diminution (- augmentation) des créances	-1'719'482	-510'023
+ Diminution (- augmentation) des régularisations des créances issues de renouvellements d'adhésions/presta- tions (voir sous chiffre 4.2)	2'593'606	-568'785
Total des liquidités issues de la variation des créances	874'124	-1'078'808

4.2 Liquidités résultant de la variation des régularisations des passifs

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
+ Augmentation (- diminution) des régularisations des passifs	2'489'324	535'655
+ Augmentation (- diminution) des régularisations des créances résultant de renouvellements d'adhésions/presta- tions (voir sous chiffre 4.1)	-2'593'606	568'785
Total des liquidités résultant de variations des régularisations des passifs	-104'282	1'104'440

5 Commentaires sur le tableau de variation du capital

La norme Swiss GAAP RPC 21, applicable aux organisations à but non lucratif, prescrit la présentation d'un tableau sur la variation du capital. Celui-ci indique la situation des fonds affectés et du capital de l'organisation au début et au terme de l'année. Il présente également la variation d'état totale et répartie entre allocations de nouvelles liquidités, utilisations, ainsi que dissolutions et transferts de liquidités non utilisées ou utilisées différemment. Le capital des fonds et le capital de l'organisation ne portent pas intérêt à l'interne et ne sont pas davantage assortis de frais de gestion.

5.1 Capital des fonds affectés

Les fonds sont affectés à des thèmes particuliers. Les dons affectés sont attribués (montants bruts) aux fonds correspondants et les coûts des collectes de fonds sont couverts par le capital libre. Cette méthode garantit que les dons soient intégralement affectés à leur objectif désigné. Les héritages ou legs affectés sont également attribués au fonds à affectation réservée correspondant, déduction faite des éventuels impôts et coûts liés à l'exécution testamentaire. Au cas où le montant de dons perçus dépasserait les dépenses effectuées pour l'objectif en question ou en cas de solde positif suite à l'arrêt du projet, ce solde serait dissous et transféré à un fonds affecté en faveur d'un objectif similaire (figurant alors sous dissolution et transfert). Le solde ne sera ainsi pas attribué au capital libre de l'organisation. Des dons isolés de plus de CHF 10'000 ne pouvant pas être utilisés pour l'objectif initial seraient transférés dans un fonds à objectif similaire, après en avoir notifié la donatrice ou le donateur. Le pilotage de l'utilisation des fonds affectés est de la responsabilité du domaine technique en question. Le pouvoir de décision est fixé par la définition des compétences.

Au cours de l'exercice sous revue ainsi que l'année précédente, tous les dons ont été utilisés selon l'affectation souhaitée par les donateurs·trices.

5.2 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation fait la distinction entre le capital libre (sans limitation) et le capital lié (réserves non assorties de restrictions d'utilisation par des tiers – fonds réservés par la Direction/le Comité central à des buts précis).

5.3 Réserves Politique des transports

La réserve pour les projets régionaux a été augmentée en proportion des utilisations effectuées.

5.4 Réserves Fundraising et Marketing

L'utilisation a découlé d'activités dans le domaine des legs.

5.5 Réserves Association et administration

Au cours de l'exercice, la réserve destinée au remplacement du système ERP (Enterprise Resource Planning) a été partiellement utilisée.

5.6 Réserves Membres à vie

Cette réserve comporte les cotisations des membres à vie. Les cotisations de membres à vie décédés·es figurent sous la rubrique Dissolution et transfert et sont affectées au capital libre.

6 Autres indications

6.1 Rétribution des Membres du Comité central et de la Direction

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Membres du Comité central de l'ATE Suisse	87'622	96'267
Membres de la Direction de l'ATE Suisse	459'909	428'058
Total	547'530	524'325

Ces montants comportent également la part patronale des cotisations aux assurances sociales. Les membres du Comité central et de la Direction de l'ATE Suisse ne perçoivent que des indemnités pour frais effectifs.

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Indemnités supplémentaires aux membres du Comité central de l'ATE Suisse pour des prestations extérieures au Comité central	0	0
Indemnités supplémentaires aux membres de la Direction de l'ATE pour des prestations extérieures à la Direction.	0	0

En date du 31.12.2025, le Comité central était composé de onze membres (onze l'année précédente).

En date du 31.12.2025, quatre personnes faisaient partie de la Direction (trois l'année précédente).

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Rémunérations pour prestations effectuées par: d'ancien·nes membres de la Direction de l'ATE Suisse	13'057	0

6.2 Transactions avec des organisations proches

Pour l'année sous revue, l'ATE Suisse a rétrocédé CHF 1'608'229 de cotisations aux sections cantonales et à l'ATE Liechtenstein (CHF 1'628'426 l'année précédente).

L'ATE Suisse a financé pour l'année sous revue des prestations et des projets supplémentaires auprès des sections cantonales et de l'ATE Liechtenstein pour un montant total de CHF 183'504 (CHF 174'999 l'année précédente). Elle leur a facturé des prestations pour un montant de CHF 11'691 (CHF 121'402 l'année précédente).

Pour les groupes régionaux et les sections, l'ATE Suisse prend en charge diverses prestations sans les facturer (publications dans le Magazine ATE, prestations d'expédition et d'internet) pour une valeur d'environ CHF 75'100 (CHF 64'000 l'année précédente).

6.3 Libéralités offertes sous forme de cadeaux, prestations ou travail bénévole

À l'ATE Suisse, toutes les prestations effectuées sont rétribuées. Aucun·e bénévole n'y est engagé·e.

Les sections cantonales de l'ATE, les groupes régionaux et locaux emploient en partie des bénévoles. Leurs prestations ne figurent pas dans ces comptes étant donné que les

sections cantonales de l'ATE et leurs groupes régionaux et locaux sont des associations juridiquement indépendantes et qu'elles ne font ainsi pas partie du périmètre de consolidation.

Pour quelques-uns des groupes régionaux et sections de l'ATE, l'ATE Suisse a pris en charge certaines prestations non facturées (voir sous chiffre 6.2).

6.4 Engagements conditionnels

L'ATE Suisse participe à diverses sociétés simples actives dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité routière à titre de société solidairement responsable et de manière illimitée.

Conformément au Règlement du droit de recours des associations (DRA) de l'ATE, la responsabilité financière est explicitement celle des sections pour les cas juridiques, puisqu'elles sont juridiquement indépendantes. Toutefois, les sections peuvent faire des demandes d'aides financières ou en personnel auprès de l'association centrale. En cas d'acceptation par le Comité central, l'ATE fait figurer le montant maximum garanti dans les comptes annuels à titre de provision. À la clôture du bilan, aucune demande en ce sens n'était en suspens.

6.5 Autres engagements ne figurant pas au bilan

Des baux à long terme génèrent des engagements d'un montant de CHF 883'284 (CHF 592'680 l'année précédente).

6.6 Événements après la clôture du bilan

Aucun événement notable susceptible d'influencer les comptes annuels n'a été porté à la connaissance de l'ATE Suisse après la clôture du bilan.

L'Assemblée des délégué-es approuvera les comptes annuels 2025 le 20 juin 2026.

Le rapport annuel est disponible en français et en allemand. La version allemande fait foi.

Tous les montants indiqués sont arrondis. Par conséquent, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux



Tél. +41 31 327 17 17
www.bdo.ch
bern@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

À l'Assemblée des délégués de l'

ATE Association Transports et Environnement

Aarberggasse 61
3011 Berne

Rapport sur l'Audit des Comptes Annuels 2025

(pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025)

le 24 avril 2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée des délégués de l'ATE Association Transports et Environnement, Berne

Rapport sur l'Audit des Comptes Annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ATE Association Transports et Environnement (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité central. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité central relatives aux Comptes Annuels

Le Comité central est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre

responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité central est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité central a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse:

<https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art 69b CC, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité central.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

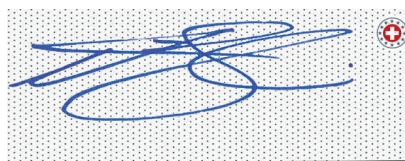
Berne, le 24 avril 2026

BDO SA



Laurence Gilliéron

Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée



p.m. Nicola Egli

Annexes

Comptes annuels

Éditeur

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 328 58 58

www.ate.ch